

Séance 1 - Gros plan sur votre établissement

GROS PLAN SUR VOTRE ETABLISSEMENT

I Qui fait quoi ?

A chacun son rôle

⇒ Reliez chaque terme à la définition qui convient

- ✓ Provisieur
 - ✓ Intendant ou gestionnaire
 - ✓ Professeur
 - ✓ Assistante sociale
 - ✓ Chef de travaux ou coordonnateur
 - ✓ Conseiller principal d'éducation (CPE)
 - ✓ Médecin scolaire
 - ✓ Documentaliste
 - ✓ Conseiller d'orientation psychologue
 - ✓ Infirmière
 - ✓ Professeur principal
- ☒ Instruit et éduque
 - ☒ Assure l'entretien et l'achat du matériel professionnel, favorise les relations entre les professeurs et le proviseur
 - ☒ Veille au respect du règlement intérieur et gère la Vie scolaire
 - ☒ Organise et assure le suivi médical des élèves
 - ☒ Assiste le CPE
 - ☒ Dirige l'établissement
 - ☒ Aide les élèves à résoudre des problèmes sociaux ou financiers
 - ☒ Conseille les élèves pour leur orientation
 - ☒ Dirige le Centre de Documentation et d'information
 - ☒ Coordonne l'équipe pédagogique et assure la liaison avec les parents ou tuteurs
 - ☒ Gère le budget de l'établissement
 - ☒ Soigne les élèves.

⇒ Classez ces personnes en deux groupes (présence occasionnelle ou permanente) et, si possible, nommez-les.

Fonctions	Présence permanente	Présence occasionnelle

II Qui paie quoi ?

Vous voulez organiser un voyage mais vous avez besoin d'argent !

⇒ Lisez le texte et identifiez vos partenaires financiers

- Le **Conseil régional** finance la construction, la rénovation et l'entretien des lycées. Il subventionne aussi des projets éducatifs et paie ainsi 90 % des frais d'un établissement. Les 10 % restants sont assurés par l'**Etat** qui paie également le personnel du lycée (administration, professeurs, personnel d'entretien).
- Chaque année, **l'intendant ou gestionnaire** sous l'autorité du proviseur soumet au vote du **Conseil d'administration** un budget évaluant les recettes et répartissant les dépenses du lycée. Les délégués des élèves et/ou les professeurs exposent aussi leurs projets acceptés ou non par le CA.
- En fonction du vote du CA, et si les élèves aidés par leur professeur ont obtenu les aides financières demandées, **le proviseur** donne l'ordre d'effectuer la dépense mais c'est **l'intendant** qui signe le chèque.

III Pour quels diplômes ?

Un lycée professionnel (LP) intégré ou non dans un lycée polyvalent (LPO), forme les élèves pour des diplômes généraux ou professionnels.

⇒ Décodez leur sigle

Cd'A.....P.....

Séance 1 - Gros plan sur votre établissement

B.....d'E.....P.....
 B.....P.....

Chaque diplôme professionnel est classé dans le secteur secondaire ou tertiaire.

⇒ Complétez le tableau en donnant des exemples de métiers enseignés au Lycée P.et M.Curie.

Diplômes/Durée de formation	CAP (secondaire ou tertiaire)	BEP (secondaire ou tertiaire)	Bac Pro (secondaire ou tertiaire)
1 an			
2 ans			
3 ans			

IV Avec quels droits et quels devoirs ?

Lisez le règlement intérieur de votre lycée.

- Quelles informations vous apporte-t-il ?

⇒ Répondez par oui ou par non aux propositions ci-dessous :

- 1) Il informe sur les dates des vacances :
- 2) Il donne l'emploi du temps de la classe :
- 3) Il précise ce qu'il faut faire en cas d'absence :
- 4) Il dit comment s'habiller :
- 5) Il présente les diverses sanctions en cas de non-respect du règlement :
- 6) Il explique les valeurs morales et sociales que défend l'Etablissement :
- 7) Il présente les contenus des enseignements :
- 8) Il précise les horaires de début et de fin de cours :

1	oui	non
2	oui	non
3	oui	Non
4	oui	Non
5	oui	non
6	oui	non
7	oui	non
8	oui	non

⇒ Et vos délégués ?

- Par qui sont-ils élus ?
- Où siègent-ils ?
- Pour y faire quoi ?
- Corrigez le schéma ci-dessous en rédigeant une phrase qui donne les informations correctes.

Le professeur élisent 1,2,3,4 - au conseil de classe
 Et/ou les élèves au suffrage → délégués → pour siéger → au conseil de discipline
 De la classe direct/indirect de classe - au conseil d'Administration

⇒ Existe-t-il des super-délégués ?

- Si oui, qui sont-ils et que font-ils ?